



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE

TOURRETTES-SUR-LOUP

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES RELATIFS AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE 1/5000 PARTIE NORD

Janvier 2018

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 27 juillet 2015 portant modification de l'arrêté du 13 août 2003

Enquête du : 12 mars 2018 au : 13 avril 2018

APPROBATION DU PPR :

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE DEPLACEMENTS RISQUES SECURITE



LÉGENDE

Zones réglementées

ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort de chutes de blocs

//*///

ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs

RR*/

ZONE ROUGE : zone à aléa fort à très fort de chutes de blocs accompagné d'autres phénomènes

ZONE BLEUE : zone d'aléa faible à moyen soumise à des mesures de prévention

ZONE BLANCHE : zone non réglementée

Nature du phénomène

G : glissement

E : effondrement

Eb : éboulement chute de blocs

Em : éboulement rocheux en masse

Ra : ravinement

Périmètre d'étude

N